

## INTERESSEMENT – Épisode 2

### En direct de la réunion du Comité d'Entreprise

Vincent Paris annonce qu'il va demander lors du Conseil d'Administration du 12 juin prochain un complément d'intéressement de :



**350 EUR brut  
par salarié**

(pour les salariés de Sopra Steria Group, SBS, I2S, Beamap, Sopra HR, ayant une ancienneté d'au moins 3 mois (tous contrats compris CDD, ...) au 31/12/2018 ou à la date de départ en cas de rupture de contrat en 2018).

Un sur-intéressement, s'ajoutant à l'intéressement, peut être décidé au niveau du Conseil d'Administration. Selon la loi (L3314-10) le supplément d'intéressement (ou sur-intéressement) doit être distribué de la même façon que l'intéressement selon l'accord en place. Si sur-intéressement il y a, la direction se doit donc de procéder de la même façon, en fonction du temps de présence uniquement, et en ne distinguant pas temps partiel et temps plein.

### La direction choisit la proposition la moins-disante

La Cfdt avait demandé un sur-intéressement à distribuer à tous les salariés afin d'atteindre les 30% de redistribution aux salariés, soit 30,8M€ soit environ 2000€ par salarié.

A quelques mois des prochaines élections, nous ne nous étalerons pas sur la « boule de cristal » (ou la « symbiose » au choix) du montant de 350 EUR annoncé il y a un mois par les Traidu\*ions (relisez le point 6 de l'Essentiel de fin mars <https://cfdtsoprasteria.blogspot.com/2019/04/l'essentiel-du-ce-de-fin-mars-2019.html>) ... mais nous avons tous notre idée sur ce syndicat pro-patronal et de sa soi-disant indépendance, CQFD.



À très bientôt,  
Soyez toujours vigilants et n'hésitez pas à contacter vos élus Cfdt !